



GOVERNEMENT

Liberté

Égalité

Fraternité

Bilan 2023
du Fonds national d'accompagnement
vers et dans le logement (FNAVDL)

Juillet 2024

Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement

1. Bilan FNAVDL 2023 : présentation générale du Fonds

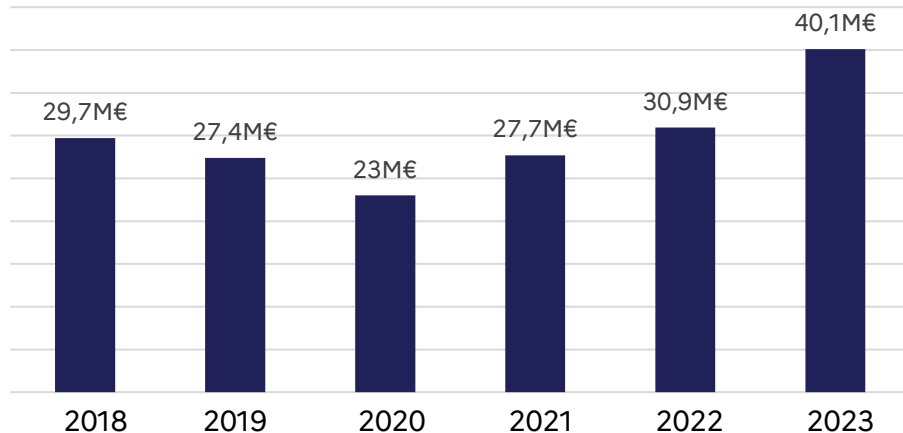
- **Le FNAVDL est un fonds qui permet de financer des actions d'accompagnements** qui visent à **favoriser l'accès et/ou le maintien dans le logement** de ménages en grandes difficultés grâce à un **accompagnement social adapté**.
- Il vise les **publics reconnus prioritaires au titre du DALO** (droit au logement opposable) **ou des PDALHPD** (plans départementaux d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) **et plus largement les personnes ciblées par la politique publique du Logement d'abord** (personnes à la rue ou hébergées, menacées d'expulsion, victimes de violences conjugales, jeunes sortants d'institutions...).
- Ces actions d'accompagnement peuvent être mises en œuvre **par des organismes associatifs, des bailleurs sociaux, des organismes agréés au titre des activités d'ingénierie sociale, financière et technique, des ADIL, des CCAS ou CIAS**. Plus de 400 acteurs portent des actions d'AVDL.
- Le FNAVDL dispose de **trois ressources** : d'une part le produit des **astreintes** prononcées à l'encontre de l'Etat dans le cadre du **DALO (40M€ en 2023)**, d'autre part la **contribution des bailleurs sociaux** via la Caisse de Garantie du logement Locatif Social (**qui est passée de 15M€/an en 2023 à 25M€/an en 2024, article L300-2 du CCH**), et depuis 2022 de la **contribution de l'Etat (P177) au titre de la compensation de la revalorisation salariale Ségur (4M€/an)**.

1. Bilan FNAVDL 2023 : présentation générale du Fonds

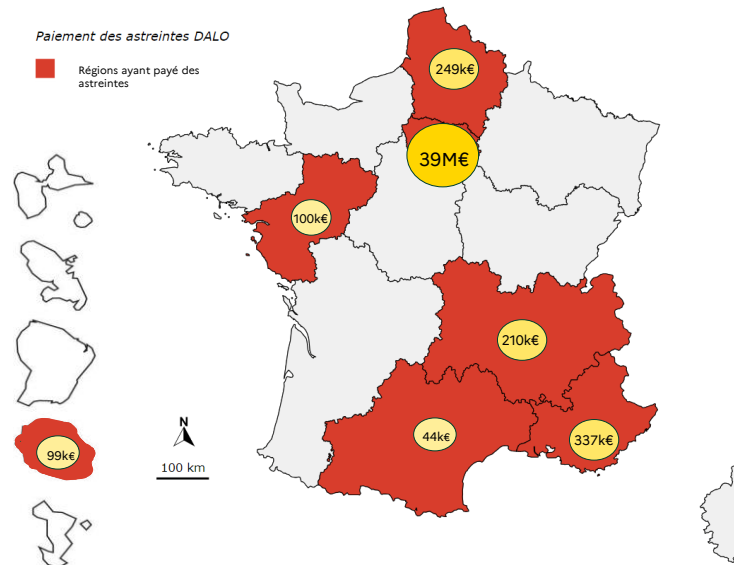
- La contribution des bailleurs sociaux au FNAVDL ayant connu une hausse entre 2023 (15M€/an) et 2024 (25M€/an), il a été fixé un **objectif de consacrer au minimum 40% des enveloppes régionales aux projets portés ou co-portés par les bailleurs sociaux ou pour le compte de ces derniers** (objectif initialement fixé à 33% = « tiers bailleurs »).
- **Au niveau national**, le Fonds est administré par un **comité de gestion du FNAVDL** composé de représentants des ministères en charge du logement et du budget, et d'un représentant de l'Union Sociale pour l'Habitat. Ce comité, présidé par la Dihal, fixe les orientations, définit les priorités et répartit les crédits du fonds. Depuis 2021, la Dihal assure la présidence et le secrétariat du comité. La Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) assure quant à elle la gestion financière.
- **Au niveau territorial**, le **pilotage de l'AVDL est assuré par les services déconcentrés de l'Etat** (DREETS/DREAL pour le niveau régional, DDETS/DDT pour le niveau départemental) **et les Associations Régionales et départementales HLM représentant les bailleurs sociaux**, en lien avec d'autres acteurs locaux (SIAO, associations, Action Logement, collectivités territoriales...).

1. Bilan FNAVDL 2023 - Encaissements d'astreintes

Evolution des encaissements d'astreintes DALO (en M€)

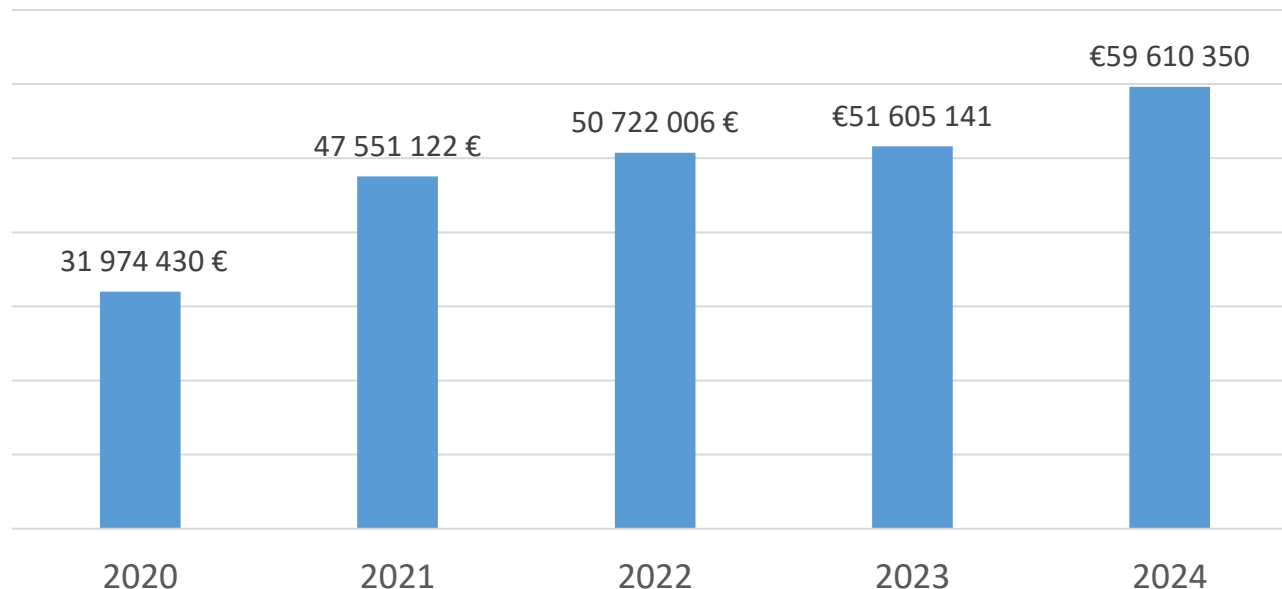


Carte des régions ayant payé des astreintes Dallo en 2023



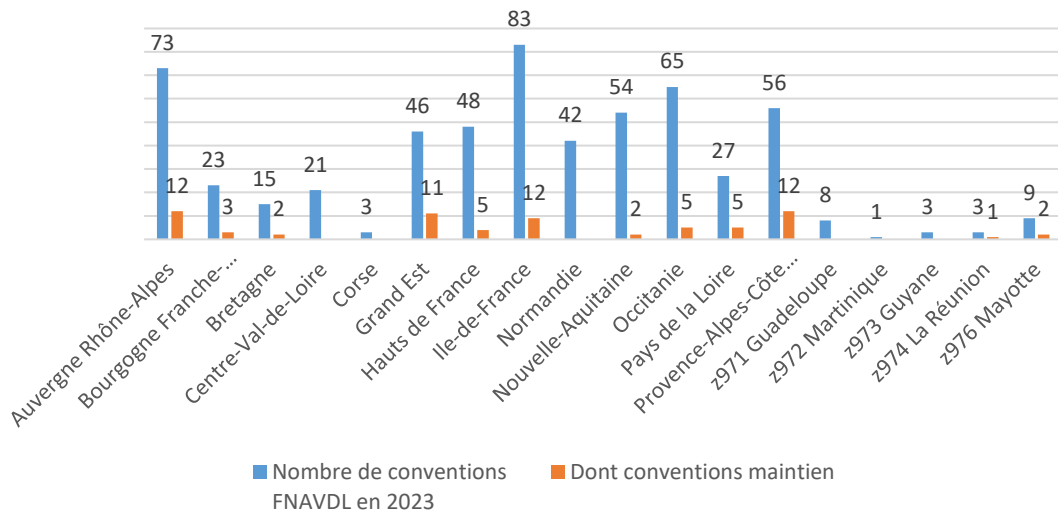
1. Bilan FNAVDL 2023 – Enveloppe AVDL déléguée au niveau national

Evolution de l'enveloppe AVDL déléguée au niveau national



2. Bilan quantitatif du FNAVDL en 2023 - Conventions, objectifs

Nombre de conventions/projets financés par le FNAVDL par région en 2023

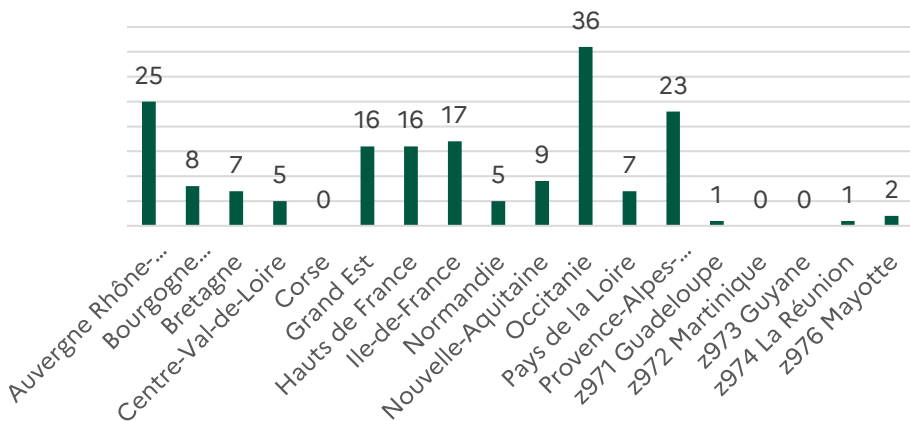


Une montée en charge de l'AVDL :

- **580 conventions/projets FNAVDL** en cours d'exécution en **2023** (533 en 2021, 575 en 2022) pour un montant total de **48M€**.
- Un **nombre de conventions/projets variable** selon les régions, allant d'**une convention** en Martinique à **83 conventions** en IdF.
- **Poursuite et renforcement d'actions/de projets dans une très grande majorité de cas** = continuité ; mais quelques nouvelles actions/projets (exemples de la région AURA avec 22 nouvelles conventions sur 73).
- **72 conventions visant exclusivement le maintien** pour un montant d'au moins 4,6M€ (**principalement dans les régions IDF, AURA et PACA (12), GE (11)**). (48 conventions/4M€ en 2021), mais de **nombreuses conventions sont mixtes accès-maintien**

2. Bilan quantitatif du FNAVDL en 2023 - Le « tiers bailleurs »

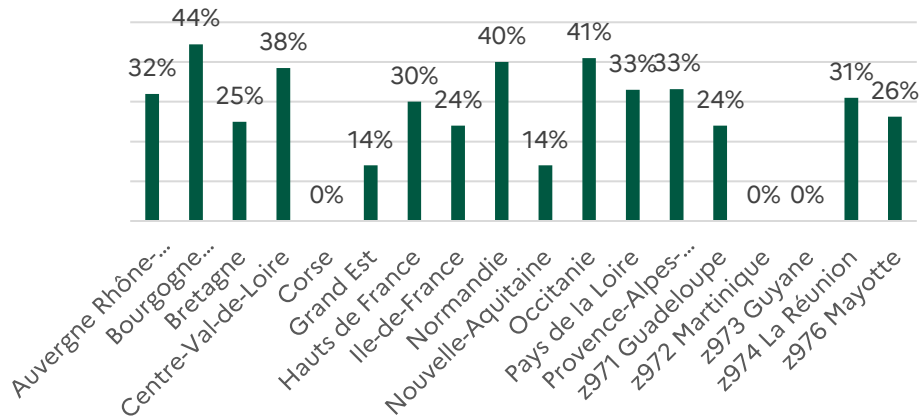
Nombre de convention comptant pour le tiers bailleurs epar région en 2023



- **178 projets/conventions comptant pour le « tiers bailleurs »** (192 en 2022, 170 en 2021)
- Des projets portés par des bailleurs sociaux ou par des associations pour le compte du tiers bailleurs (pour un bailleur ou un collectif inter bailleurs), en augmentation par rapport à 2021 (+ 8 conventions), en baisse par rapport à 2022 (-14 conventions). Baisse en AURA (-5), en IdF (-4 avec un AAP en 2023 avec une 20aines de conventions débutant en 2024) et en NAQ (-2).
- Un nombre de conventions bailleurs qui varie selon les régions :
 - **Aucune convention « tiers bailleurs »** en Corse, Martinique et Guyane mais des nouveaux AAP à venir sur ces territoires qui pourraient permettre de retenir des projets bailleurs.
 - **Plus de 30 conventions** en Occitanie (36) et plus de 20 conventions en AURA (25), PACA (23).

2. Bilan quantitatif du FNAVDL en 2023 - Le « tiers bailleurs »

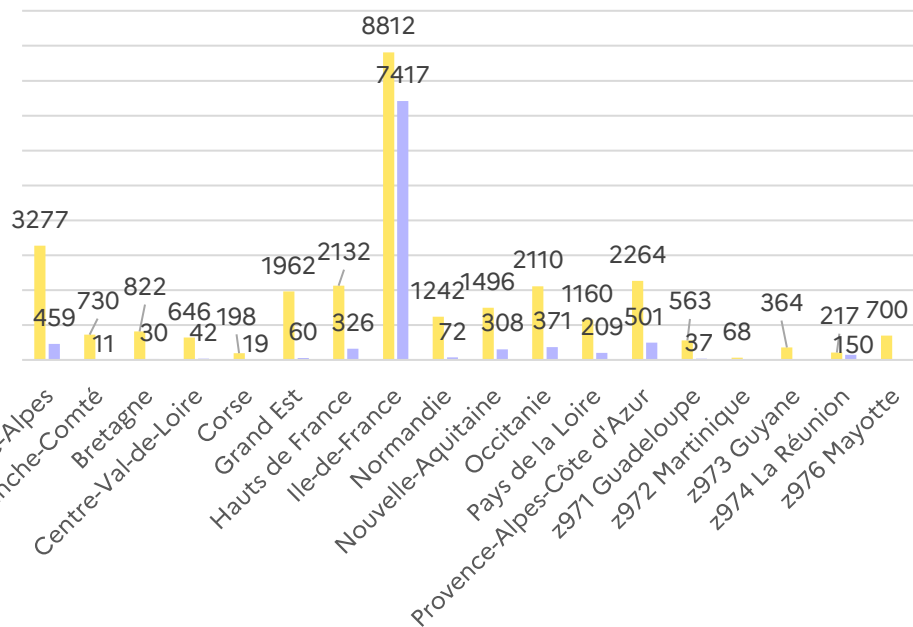
Part des crédits consacrés aux projets bailleurs en 2023 par région



- **178 conventions en cours en 2023 pour le compte du tiers bailleurs** pour un montant de **13,9M€** (192 conventions pour 16,9M€ en 2022, 170 pour 13,1 M€ en 2021).
- Soit **29% des crédits des conventions FNAVDL** consacrés à des projets bailleurs (32% en 2022). Des taux en baisse en région GE (14% en 2023 contre 28% en 2022, nouvel AAP bailleurs en cours pour atteindre l'objectif en 2024) et en NAQ (14% en 2023 contre 30% en 2024).
- Un taux compris entre 0% dans les régions où aucun projet n'a été reçu (Corse, Martinique, Guyane) et 44% en région Bourgogne-Franche-Comté.

2. Bilan quantitatif du FNAVDL en 2023 - Résultats – Les ménages accompagnés

Nombre de ménages accompagnés dans le cadre de l'AVDL (dont ménages DALO) en 2023

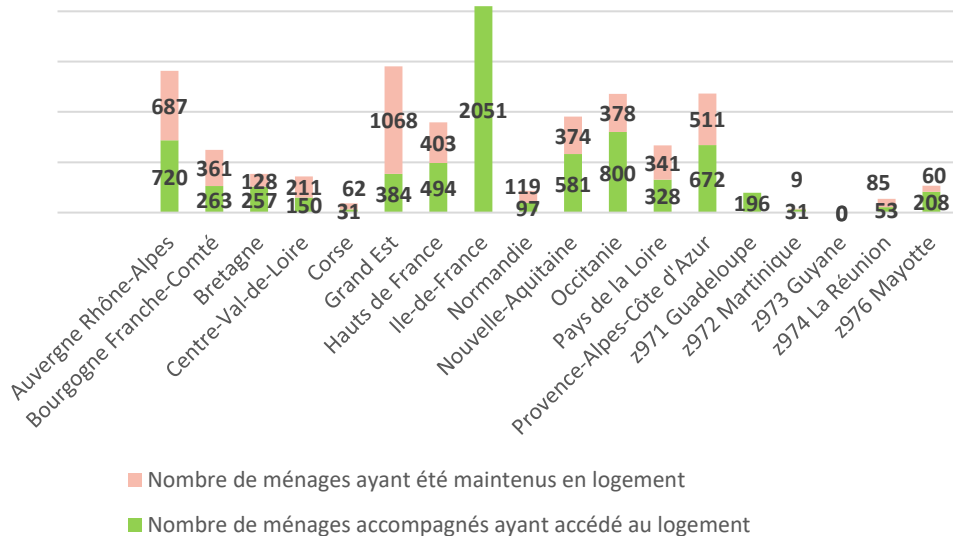


Une montée en charge de l'AVDL qui a permis d'accompagner davantage de ménages...

- 28 763 ménages accompagnés en 2023 dans le cadre de l'AVDL** (27 259 en 2022 ; 21 097 en 2021) avec un nombre de ménages accompagnés qui varie entre 68 pour la Martinique et 8 812 ménages pour l'Île de France.
- Dont **10 012 ménages DALO** (soit **35% des ménages accompagnés**) (10 078 et 37% en 2022). La part des ménages DALO accompagnés dans le cadre de l'AVDL reste très importante en IdF 84% (85% en 2022), et progresse pour certaines régions (exemple de la Réunion où ce taux est passé de 56% en 2022 à 69% en 2023). Aucun ménage DALO accompagné en Martinique et à Mayotte.

2. Bilan quantitatif du FNAVDL en 2023 - Résultats – L'accès et le maintien en logement

Nombre de ménages accompagnés ayant accédé ou ayant été maintenus en logement en 2023



... avec des résultats plus importants en particulier en termes de maintien dans le logement :

En 2023, 11 896 ménages accompagnés dans le cadre de l'AVDL **ont accédé ou ont été maintenus en logement** (10 575 en 2022 ; 7 126 ménages en 2021) :

- **7 316 ménages accompagnés ont accédé au logement en 2023** (7 055 en 2022 ; 7 126 en 2021) : 2 051 ménages en Ile-de-France, 800 en Occitanie, 720 en Auvergne Rhône-Alpes, 672 en Provence-Alpes-Côte d'Azur...).
- **4 797 ménages accompagnés ont été maintenus en logement** (ménages pour lesquels l'accompagnement a permis le maintien en logement ou le relogement) **en 2023** (3 520 ménages en 2022) : 1 068 ménages en Grand Est, 687 en AURA, 511 en PACA). Dans certaines régions l'AVDL a permis plus de maintien que d'accès. GE : 1 068 maintien et 384 accès ; BFC : 361 maintiens et 263 accès ; PDL : 341 maintien et 328 accès ; Normandie : 119 maintien pour 97 accès ; La Réunion : 85 maintien pour 53 accès)

Des ménages étaient encore en accompagnement fin 2023, ou ont bénéficié d'une mesure « diagnostic » (dont le résultat ne se mesure pas par un accès ou maintien).

2. Bilan qualitatif du FNAVDL en 2023

Analyse qualitative de l'AVDL dans certaines régions :

- Analyse des profils et de la composition des ménages ayant bénéficié des accompagnements, de la durée moyenne des accompagnements, des prescripteurs d'AVDL, de la situation des ménages avant et à l'issue de la mesure d'accompagnement en région Bretagne et Grand-Est.
- Permet de démontrer que l'AVDL bénéficie à un très large public : ménages qui travaillent (travailleurs pauvres), jeunes, retraités....
- Accompagnement sur-mesure et adaptés aux problématiques des personnes accompagnées = des durées d'accompagnements ajustées aux spécificités des publics.
- Accompagnement de proximité, souple et adaptable dans le temps avec des projets qui s'appuient très souvent sur l'aller-vers en vue de favoriser les relations avec des ménages éloignés des services sociaux.
- Action visant le développement d'action collectives et/ou citoyennes comme des ateliers de recherche de logement (afin de créer du lien entre les ménages accompagnés et leur territoire afin de sortir de l'isolement).

2. Bilan qualitatif du FNAVDL en 2023

L'AVDL apparait comme un outil essentiel pour les régions et départements. Il permet d'assurer la stabilité et l'intégration dans le logement des personnes en situation de précarité ou d'exclusion, de prévenir les risques de rupture et de sécuriser les parcours résidentiels des ménages. Les projets d'AVDL œuvrent ainsi à la politique du Logement d'abord en traitant, entre autres, les thématiques suivantes :

- **La prévention des expulsions locatives** : l'AVDL offre un soutien continu qui aide à prévenir les expulsions locatives en aidant les bénéficiaires à gérer leur budget, à payer leur loyer à temps, à comprendre leurs droits et leurs devoirs en tant que locataires. Il est mobilisé à ce titre dans quasiment toutes les régions mais en particulier en AURA (Savoie par exemple) et en Bretagne (Ille-et-Vilaine par exemple). La région PDL a également financé dans plusieurs départements des équipes mobiles afin d'aller vers les ménages et prévenir les situations d'expulsions au plus tôt.
- **L'accompagnement des ménages reconnus prioritaires au titre du DALO** : l'AVDL pour les ménages DALO reste une priorité (plus de 10 000 ménages accompagnés en 2023) et est très mobilisée dans deux régions en particuliers que sont l'IdF (7 417 ménages DALO, soit 84% des ménages accompagnés, notamment pour les DALO historiques) et la Réunion (150 ménages DALO, soit 69% des ménages accompagnés). L'AVDL pour les ménages non DALO, mais tout de même prioritaires au titre du CCH/PDALHPD, est majoritaire (2/3 des ménages accompagnés) et progresse dans un grand nombre de régions y compris en IdF. Il permet aussi de prévenir les recours au DALO en apportant des solutions plus en amont.
- **L'accès au logement des ménages hébergés ou sans abri** : l'AVDL est également mobilisé afin d'assurer une certaine fluidité entre l'hébergement et le logement, notamment pour les personnes hébergées depuis plusieurs mois en structure d'hébergement ou à l'hôtel. Des projets existent également pour favoriser l'accès direct au logement de personnes sans abri.

2. Bilan qualitatif du FNAVDL en 2023

- **L'accompagnement des ménages avec des problématiques de santé, notamment santé psychique** : les troubles de santé sont de plus en plus présents dans les situations de ménages accompagnés. En Bretagne par exemple, 70% des diagnostics font état de problématiques de santé et font référence à l'accès au soin. Multiplication des projets AVDL en lien avec cette thématique. Par exemple en IdF, le nouvel AAP a permis d'ouvrir l'AVDL à des accompagnements spécifiques en lien avec la santé mentale dans 6 départements sur 8. En PDL, développement des partenariats avec le secteur sanitaire (addiction, soin psychiatrique).
- **Des projets d'accompagnement orientés vers l'insertion professionnelle** permettant d'améliorer la situation économique des ménages : projets par exemple développés en Haute Garonne en Occitanie ou encore en IdF dans le cadre de projets « bailleurs » visant l'accompagnement renforcé vers le logement et l'emploi de jeunes en difficultés, ou encore la prévention des situations d'expulsions locatives/d'impayés en activant le levier emploi.
- **L'accompagnement de personnes bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés)** : mobilisation de l'AVDL pour ce public dans certaines régions (notamment en AURA, BFC).
- **Mobilisation de l'AVDL dans le cadre des PLAI Adaptés** : le nombre de ménages accompagnés dans le cadre de PLAI Adaptés a été multiplié par 3 entre 2022 (104 ménages) et 2023 (307). Cette modalité a été développée dans les régions AURA (51 ménages, Savoie, Isère), NAQ (51 ménages, Pyrénées-Atlantiques) et Guadeloupe (45 ménages)
- Mobilisation de l'AVDL également pour les **femmes victimes de violences intrafamiliales**, ou encore dans le cadre de la **lutte contre l'habitat indigne**.

2. Bilan qualitatif du FNAVDL en 2023

L'AVDL a également permis de nouer de **nombreux partenariats entre les acteurs des territoires** :

- **Partenariat entre les associations et les bailleurs sociaux** : dans le cadre de la gestion locative adaptée des PLAI-Adaptés (AURA, CVL) ; montée en charge du dispositif « bailleurs » avec des projets co-portés bailleurs/association en IdF avec une 20aine de projets retenus en 2023 et débutant en 2024 ; mobilisation importante du partenariat bailleurs/associations dans cadre de l'AAP de fin 2023 dans les HDF avec 79 projets reçus dont 36 projets co-portés par les bailleurs et les associations (53 projets retenus).
- **Partenariat avec les Conseils départementaux ou les Métropoles/EPCI** dans le cadre de la coordination/mutualisation des moyens d'accompagnements AVDL/ASLL (plateforme territoriale d'accompagnement dans l'Ain). Lien avec les services sociaux territoriaux pour garantir une continuité d'accompagnement.
- **Partenariat/appui sur les SIAO** pour la coordination territoriale des mesures d'accompagnement (AURA, Bretagne, CVL)

Développement d'un **réseau partenarial large (collectivités/CCAS, emploi, santé...)** = clé de réussite de l'accompagnement global des situations

2. Bilan qualitatif du FNAVDL 2023 - Zoom sur l'ADL (maintien)

- Les conventions ciblées maintien sont majoritairement des **conventions Préventions des expulsions** (orientations CCAPEX).
- **Autres objectifs cibles** : maintien dans le logement de femmes victimes de violences intrafamiliales, interventions auprès de ménages logés souffrant de troubles psychiques...

Exemples de projet d'ADL / projets maintien :

- **Projet porté par CDC Habitat en partenariat avec GESTARE dans l'Hérault (34)** : accompagnement de 44 ménages occupant un logement social et menacés d'expulsions (impayés de loyers, difficultés de voisinage, rupture de contact) pour une action de prévention très en amont (plus de 80% de situations orientées en amont de l'assignation par CDC habitat).
- **Projet porté par l'association La Pose et la Société Immobilière Grand Hainaut dans le Nord (59)** pour un accompagnement renforcé des occupants de logements indignes ou impropres à l'habitation présentant un trouble psychique (syndrome de Diogène ou de Noé) et/ou d'incurie et menacés d'expulsion. Objectifs d'aller-vers des personnes en complète rupture sociale et familiale (objectifs de 25 ménages par an) avec l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire à domicile (travailleur social, psychologue, socio-esthéticienne, infirmière).

2. Bilan qualitatif du FNAVDL 2023 - Zoom sur l'ADL (maintien)

- **Projet pour des publics menacés d'expulsion dans le Rhône (69)** : constitution d'équipes mobiles de prévention des expulsions portée par France Horizon qui bénéficie d'une action coordonnée de plusieurs partenaires : l'Etat, le département du Rhône, France Horizon, et l'AD(M)IL. France Horizon a établi des processus pour pouvoir travailler plus efficacement à l'identification et la prise en charge des publics cibles. 16 situations de ménages ont pu être orientées vers le dispositif, qui a engagé le travail "d'aller-vers" indispensable à l'enclenchement de l'accompagnement. Un travail spécifique de partenariat a été initié avec les Maisons Du Rhône de secteur sur le département du Rhône. Cette action s'inscrit dans les recommandations de la Charte départementale-métropolitaine de prévention des expulsions locatives du Rhône.
- **Projet porté par le Foyer Accueil Chartrain (FAC) Expulsion en Eure et Loir (28)** : accompagnement en prévention des expulsions dans le cadre de la CCAPEX. 54% des personnes accompagnées sont des personnes seules (en majorité des hommes) avec une moyenne d'âge de 46 ans, 63% sont en situation d'emploi. Pour 56% des ménages, l'accompagnement débute avant l'audience aux fins de résiliation de bail. Grâce à cet accompagnement, 79% ont repris le paiement des loyers.

2. Bilan qualitatif du FNAVDL 2023 - Zoom sur l'ADL (maintien)

- **Projet mené par APRIL en lien avec 3 bailleurs rémois (Plurial Novilia, Foyer Rémois, Reims Habitat), la CSD, le CCAS et la CAF dans la Marne (51).** Ce projet mobilise tous les acteurs de la prévention des expulsions à travers des interventions auprès des ménages, un comité de pilotage, un comité partenarial et un comité de suivi. L'action consiste à aller vers les locataires en situation d'impayés de loyer, créant des troubles de voisinage ou pour lesquels il existe un défaut d'entretien et d'hygiène du logement. La plupart sont des locataires avec lesquels les travailleurs sociaux ou les chargés de mission logement n'ont pas pu entrer en contact via les dispositifs habituels. En partenariat avec le "Club de Prévention", structure d'accueil et d'hébergement, de véritables démarches "d'aller vers" sont mises en place par des éducateurs spécialisés financés en partie par le FNAVDL. Ainsi, les éducateurs se déplacent en dehors des heures de travail, y compris les week-end. Ils mobilisent le réseau des acteurs sociaux et proposent un accompagnement personnalisé aux ménages concernés. Le dispositif a permis d'accompagner 317 ménages (84% des locataires avaient repris le paiement du loyer, 18% ont soldé leur dette, 92 protocoles de cohésion sociale ou plans d'apurement ont été signés...)
- **Projet mené par l'association ALIS en Haute Corse (2B)** qui a mis en place dans le cadre de la politique de la ville, en lien avec la CAB et l'OPH2C, un appartement pédagogique pour accompagner à l'« habiter mieux » : souscription de l'assurance habitation, gestion de la consommation des fluides, respect du voisinage et des parties communes... Cet accompagnement s'effectue dans une démarche collective.

2. Bilan qualitatif du FNAVDL 2023 - Zoom sur l'AVL (accès)

- **Conventions FNAVDL visant l'accès au logement** : axe important qui porte les objectifs légaux de relogement des DALO et la politique du Logement d'abord.

Exemple de projets accès au logement :

- **Ile-de-France : Protocoles Logement d'abord** signés par 48 opérateurs AVDL, 15 bailleurs sociaux, Action Logement, les UD/DD DRIHL, l'AORIF et l'AFFIL. 766 ménages identifiés pour un accès direct au logement depuis la rue et 430 relogements depuis la mise en place du protocole régional en 2020 (263 en 2021). **Plus globalement** en IDF, 1 772 ménages relogés grâce à un accompagnement AVDL en 2021 avec un délai moyen de relogement qui s'accélère (6,4 mois entre démarrage diagnostic et signature d'un bail, contre 7,6 en 2020).
- **Projet porté par le CCAS de Brest (29)** : accompagnement axé sur la recherche de logement dans le parc privé ou public pour des personnes en grande précarité sans hébergement stable – à la rue, en hébergement d'urgence ou d'insertion (80 ménages différents accompagnés par an). Actions construites en complémentarité de l'offre d'accompagnement existante et s'articulant avec les interventions d'autres acteurs locaux.. Il est adapté aux étapes du parcours et aux besoins de la personne, et se caractérise par :
 - des modalités d'intervention mixtes entre l'individuel et le collectif (atelier de recherche de logement),
 - un public cible dépourvu de logement mais de manière spécifique des publics effectivement à la rue,
 - l'animation d'une démarche de développement social autour des questions d'accès et de maintien
- **Projet porté par l'association AMIE dans le département de la Meuse (55)** : consolidation à la sortie de l'hébergement vers le logement autonome afin de faciliter la transition de l'hébergement vers le logement ; 22 ménages accompagnés ont ainsi pu accéder à un logement.

2. Bilan qualitatif du FNAVDL 2023 - Le « tiers bailleurs »

Une mobilisation importante du monde HLM et une multiplication des partenariats bailleurs/associations pour trouver des réponses innovantes afin de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics les plus fragiles.

Quelques exemples :

- **En Haute-Savoie (74), projet pour des publics en souffrance psychique : Equipe Mobile d'Intervention dans le Logement** avec une démarche d'« aller vers » les locataires en souffrance psychique. Projet EMIL développé entre les principaux bailleurs sociaux membres de l'USH 74 et l'association Oppelia Thylac. Il s'appuie sur les compétences médico-sociales de l'équipe d'Oppelia Thylac pour permettre l'accès ou le maintien dans un logement social de ménages présentant des troubles psychiques ou une pathologie chronique, qui altèrent leur capacité à habiter sereinement un logement, un immeuble, un quartier. Le projet prévoit d'accompagner chaque année 15 locataires en maintien et 3 ménages en accès (bail glissant).
- **Dans les Côtes d'Armor (22), constitution d'un groupement nommé « AVDL 22 » sous l'égide du SIAO** : la réponse à l'AAP FNAVDL a été co-construite avec l'ensemble des principaux acteurs de l'AH1 et les bailleurs sociaux de l'ADO 22. Tout le territoire des Côtes d'Armor est couvert, avec une réponse territorialisée sur chaque territoire du département. Outre ce partenariat très fort, une innovation est portée sur la structuration du dispositif avec la mise en œuvre des différents niveaux d'accompagnement de manière graduée : AVDL « socle », AVDL « évaluation », AVDL « Renforcé » visant des publics différents (personnes sans domicile hébergées ou sans abri, personnes victimes de violence, jeunes, personnes menacées d'expulsion, personnes sortant d'institution...).

2. Bilan qualitatif du FNAVDL 2023 - Le « tiers bailleurs »

- **Projet ALCEANE / CLHAJ en Seine-Maritime (76) autour de la colocation comme une passerelle sécurisée vers le logement HLM** : accompagnement de jeunes de 18/30 ans, rencontrant des difficultés d'ordre social et financier et sortant prioritairement de structures d'hébergement et institutions (ASE, CHRS, CADA), afin de leur permettre d'accéder à un logement ordinaire, dans le cadre d'un parcours sécurisé et accompagné, en mobilisant si nécessaire une période de sous-location en colocation.
- **Projet porté par la Fondation de Nice, patronage Saint-Pierre Actes / Logirem, Habitat 06, Erilia, Côte-d'Azur Habitat Alpes-Maritimes (06), intitulé « Agir pour les difficultés locatives - (APDL) »** : ce projet a permis de créer un service d'intervention précoce au service des bailleurs sociaux, permettant de mobiliser en amont l'ensemble des ressources existantes autour d'une situation, dès les premiers signes de difficultés majeures rencontrées par un ménage. Ce dispositif vient compléter les services de l'ASLL et de prévention des expulsions locatives. Le dispositif est saisi par divers partenaires (bailleurs sociaux, SIAO, Métropole à travers la Maison de l'habitant via les services de la DDETS). Pour les personnes concernées, l'objectif préalable est de "reprendre pied" face à une situation difficile et complexe. L'efficacité de l'action repose donc sur l'adhésion du public mais également sur la prise de conscience de leur situation et donc la nécessité d'agir. L'équipe est composée d'un travailleur social, d'un conseiller d'insertion professionnelle et d'un travailleur pair.

2. Bilan qualitatif du FNAVDL 2023 - Gouvernance et partenariats

- **Mise en place d'une gouvernance partenariale** (Etat, AR HLM et Action Logement) sur l'ensemble des régions (en cours de stabilisation dans les DOM), au moins à l'échelle régionale → **le FNAVDL comme outil de la dynamisation du partenariat.**
- Enjeu de bien **décliner au niveau départemental.**

Quelques exemples :

- **Bretagne** : 3 instances assurent la mise en œuvre des actions dans un cadre partenarial associant les services de l'Etat, l'ARO HLM Bretagne, Action Logement, la représentation du secteur associatif et les CT impliquées dans l'accompagnement vers et dans le logement. **Un comité de pilotage régional**, composé de représentants de l'État (la DREETS en tant que pilote, la DREAL et 1 représentant des DDETS), de l'ARO HLM Bretagne et d'Action Logement Service, a pour missions de fixer les orientations stratégiques régionales, de s'assurer de la répartition équilibrée des crédits et de définir le cadre évaluatif régional. **Un comité technique**, instance de discussion technique relative à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions. **Une instance de suivi – la commission régionale PDALHPD**, qui participe au suivi du FNAVDL.
- **Ile-de-France** : **Protocoles Logement d'abord** signés par 48 opérateurs AVDL, 15 bailleurs sociaux, Action Logement, les UD/DD DRIHL, l'AORIF et l'AFFIL. Ces protocoles ont permis une plus grande coopération directe entre bailleurs et opérateurs AVDL ainsi que la mise en place d'une procédure structurée et précise avec AL permettant d'améliorer les contacts et les relogements.

2. Bilan qualitatif du FNAVDL 2023 - Gouvernance et partenariats

Exemple des Hauts-de-France :

- **Une animation importante par DREAL/DREETS des réseaux des DDETS et DDT :** un important travail de communication et de concertation des services départementaux de l'Etat (élaboration d'une grille commune de critère d'instruction des projet, d'un cadre commun pour le conventionnement et le suivi des projets élaboré en concertation avec les services).
- **Une mobilisation importante des acteurs en amont des AAP.** Le lancement des AAP est le fruit d'un intense travail partenarial entre services de l'Etat et l'URH, qui permet de créer une dynamique régionale importante sur le FNAVDL autour de laquelle les acteurs associatifs, les collectivités et les bailleurs sociaux se sont pleinement mobilisés.

Exemple d'Auvergne-Rhône-Alpes :

- La gouvernance régionale a été construite grâce à un **travail partenarial et fructueux** entre DREAL / DREETS / AURA HLM et Action Logement : définition des orientations stratégiques et des modalités opérationnelles de l'emploi des crédits du FNAVDL. Communication régionale sur le dispositif intégrée à la Commission Hébergement et Accès au Logement déjà existante et impliquée sur le sujet de l'accompagnement lié au logement (FSL).
- AAP et sélection des projets au niveau départemental, avec une continuité des actions existantes et un soutien à des initiatives partenariales avec les bailleurs sociaux. Une gouvernance locale / départementale du FNAVDL s'appuyant sur les instances existantes. Pour faciliter l'appropriation et la déclinaison départementale de la réforme, **des groupes de travail ont été organisés par les DR et l'AR HLM** et ont permis la création d'une plaquette de communication sur le FNAVDL, la définition d'une trame type de cadrage départementale et d'un outil de suivi régional.

2. Bilan du FNAVDL 2023 - Bilan qualitatif – Santé mentale

L'accompagnement de publics présentant des troubles de santé mentale :

- **Projet porté par l'association YSOS dans le département de l'Eure (27) :** accompagnement vers et dans le logement de ménages souffrant de problématiques sociales associées à des problèmes de santé mentale et/ou addictifs. Partenariat avec l'ARS dans le cadre du projet territorial de santé mental permettant d'avoir une équipe mixte (social/ santé) pour accompagner les personnes sortant d'hospitalisation, de structures d'hébergement ou locataires du parc social dans l'objectif du logement durable.
- **Projet porté par l'association Allons Déor pour le compte du tiers bailleurs, avec un dispositif de médiation dans la prise en charge des troubles psychique et/ou addictions des locataires du parc social à La Réunion (974) :** prise en charge médico-sociale de 50 situations, essentiellement orientées par les bailleurs sociaux. Mise en place d'un accompagnement avec une approche pluridisciplinaire (logement, santé, social, emploi, etc.), construite autour de l'aller-vers et associant les bénéficiaires, pour des situations fortement dégradées (locataires présentant des soupçons de troubles psychiques, psychiatriques et/ou addictologiques, des locataires présentant des dettes locatives et/ou en procédure d'expulsion). Ce dispositif d'AVDL se couple avec le lancement d'un guichet unique sur le traitement de l'incurie, certaines situations pouvant ainsi prises en charge de manière coordonnée par ces deux dispositifs.

2. Bilan du FNAVDL 2023 - Bilan qualitatif – Santé mentale

- **Projet inter-bailleurs « DOMOFRANCE, Incité et MESOLIA » et accompagnement mené par l'association ARI ASAIS « Equipe Mobile Inclusive Logement et Emploi » en Gironde (33) :** Equipe Mobile Inclusive par le Logement et l'Emploi (EMILE) pour locataires souffrant de détresse psychique. Objectif de déployer une équipe mobile d'appui ayant pour mission, sur saisine des acteurs sociaux, des professionnels du SPE et des services de l'Etat, d'aller vers les personnes sans logement ou fragilisées dans leur logement. Equipe d'une infirmière, d'un travail social, de médiateur de santé-pair, d'un professionnel en addictologie. 58 ménages accompagnés en file actives, dont 41% au RSA et 10% salariés. Mise en place d'une formation pour les bailleurs sociaux « Premier secours en santé mentale » et organisation de journées inter-bailleurs et de groupes d'échanges des pratiques avec des équipes mobiles similaires sur Marseille et Paris.
- **Projet porté par Pas-de-Calais Habitat (62),** ciblé sur les locataires du parc en risque d'expulsion (impayés loyer) et/ou présentant des troubles de santé mentale .

2. Bilan du FNAVDL 2023 - Bilan qualitatif – Victimes de violences

L'accompagnement de femmes victimes de violences conjugales/intrafamiliales

- **Projet porté par Le Bercaïl en Eure et Loir (28)** pour un public de femmes majoritairement victimes de violence et la problématique de la prostitution. L'accompagnement se fait en amont de l'attribution d'un logement, mais aussi lors de l'obtention du logement et il continue une fois la personne ou la famille dans le logement. Le but est d'avoir un accompagnement durable qui permet une stabilité sur le long terme à l'issue de l'accompagnement. Il propose aussi un accompagnement médical d'accès aux soins et accompagnement psy.
- **Projet porté par SOS FEMMES 13, en partenariat avec Erilia, Logirem, Unicil et 3F Sud dans les Bouches du Rhône (13)** : concerne essentiellement l'accompagnement des femmes victimes de violences issues du site d'hébergement d'urgence "l'Îlot" vers le logement en s'appuyant sur le diagnostic pluridisciplinaire mené sur le site. Construit en partenariat avec les bailleurs sociaux, le projet s'appuie également sur la plateforme départementale inter-bailleurs dédiée aux femmes victimes de violence du SIAO. 25 mesures d'accompagnement renforcé permettent de soutenir les victimes de violence dans leurs démarches d'accès au logement mais également dans leur maintien en mobilisant une équipe de travailleurs sociaux et de psychologues. Un axe formation des salariés des bailleurs sociaux est également inscrit dans le projet.
- En **Haute-Garonne (31)**, accompagnement de ménages hébergés à l'hôtel, notamment des femmes victimes de violences ayant recours au 115 afin de faciliter leur accès à un logement et de diminuer le recours aux places d'hôtel.

2. Bilan du FNAVDL 2023 - Bilan qualitatif – Jeunes

L'accompagnement des jeunes

- **Projet Manche HABITAT/ CLLAJ** (50) visant à sécuriser le parcours logement des jeunes et leur prise d'autonomie. En leur permettant d'être informés et accompagnés sur les démarches à l'installation dans le logement (ouverture compteurs, aides financières...) dans l'appropriation du logement pour sécuriser leur maintien d'un point de vue financier, matériel (entretien du logement, prise en main) et humain (relations avec le bailleur et avec le voisinage).
- **Alotra & URCCLAJ PACA / SOLIHA / Vilogia, Unicil et Pays d'Aix Habitat Métropole** (13) : Ce projet co-porté par les trois partenaires en lien avec 3 bailleurs sociaux a pour objet de construire un accompagnement social et professionnel pour un public de 18 à 30 ans. Le partenariat avec les missions locales vient renforcer la dynamique autour de l'hébergement, le logement, l'emploi et la formation. Il s'agit de mettre en œuvre le droit au logement du public jeune ne présentant pas les garanties nécessaires. 60 diagnostics et 40 accompagnements sont prévus sur 2 ans.
- **Projet porté par l'association AILQJ dans le Rhône** (69) pour l'accompagnement et la Gestion Locative Adaptée des jeunes 18/30 en difficulté dans le cadre de l'opération « zéro remise à la rue ».
- **Projet porté par Sac habitat réuni** (inter organismes) **et l'association la Sauvegarde de l'enfant sur le département des Yvelines** (78) et dans les communes limitrophes des Hauts de Seine (92) et du Val d'Oise (95) qui vise à favoriser le parcours logement pour les jeunes sortants de la protection de l'enfance (120 jeunes visés).

2. Bilan du FNAVDL 2023 - Bilan qualitatif – Emploi/logement

L'accompagnement au retour à l'emploi et à l'insertion professionnelle :

- **Polygone « Pol'job » en Corrèze-Aveyron-Cantal** est la suite du projet « un toit, un emploi » mené dans le cadre de l'expérimentation « 10 000 HLM accompagnés » qui a permis l'installation de 30 ménages en provenance de l'IdF vers la Corrèze. Ce bailleur public a envisagé une nouvelle expérimentation locale, alternative et complémentaire, à destination des demandeurs d'emplois de son parc de logements sociaux. Ce projet interrégional qui couvre 3 régions (Occitanie, NA, AURA) vise à favoriser l'emploi des locataires de Polygone avec un accompagnement personnalisé et adapté pour prévenir des difficultés et ruptures. L'accompagnement social est réalisé par une conseillère en insertion professionnelle.
- **D'abord jeunes dans le Nord** (59) porté par Habitat du Nord, Oxalia et Un toit pour vivre autrement : mettre en synergie les dispositifs existants pour les jeunes en rupture, lier projet de vie, insertion, logement et emploi, développement d'un outil de motivation spécifique jeunes.

2. Bilan du FNAVDL 2023 - Bilan qualitatif – Sortants de détention

L'accompagnement à l'accès au logement des publics sortants de détention :

- **Projet porté par l'opérateur Alfadi (Ille et Vilaine 35)** : Le public ciblé est les sortants de prison dans une optique la plus préventive possible (repérage en amont par le SIAO et SPIP sur le département). Un travail de diagnostic et de construction du projet est réalisé en détention. Cette action touche entre 40 à 50 personnes par an. Concernant le public jeune, un focus sur l'insertion professionnelle (et pas seulement logement) est réalisé avec des jeunes grâce au partenariat avec *we-ker*. L'accompagnement est global pour que les sorties d'écrou se passent au mieux, et ainsi limiter les risques de récidive.
- **Projet porté par les Œuvres des Prisons - CHRS Polidori dans les Bouches du Rhône (13)**. Ce projet est un service d'accompagnement vers le logement des personnes sous main de justice. Le repérage des publics qui pourraient accéder directement à un logement en sortie de détention est réalisé par les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. L'accompagnement débute en milieu fermé (en détention) pour rechercher un logement correspondant aux besoins accessibles dès la sortie de détention ; il se poursuit donc jusqu'au glissement du bail (environ 36 mois). Un partenariat avec les gestionnaires de l'IML facilite la captation. Il s'agit d'un accompagnement global qui a pour objet le glissement du bail. Le projet met en œuvre 40 mesures pour un public ayant subi des peines supérieures à un an. L'équipe pluridisciplinaire est composée de 3 travailleurs sociaux et d'1 infirmier diplômé d'État co-financé par l'ARS. 25 ménages ont été accompagnés dans le logement dont 23 en vue d'un glissement de bail.

2. Bilan du FNAVDL 2023 - Bilan qualitatif – Habitat indigne

L'accompagnement dans le cadre de la Lutte contre Habitat Indigne :

- En IdF : conventionnement avec des opérateurs AVDL dans les 8 départements pour un montant total de 710 000€.
- **Projets portés par les opérateurs ESF (Est et Nord) et ALEFPA (Ouest et Sud) à La Réunion** : accompagnement renforcé des ménages non DALO en habitat insalubre irrémédiable, repérés par la commission de coordination de lutte contre l'habitat insalubre (CCLHI), soit pour un accompagnement vers le relogement en absence d'équipe PILHI sur un territoire, soit à la demande d'une équipe PILHI pour un accompagnement plus spécifique. 12 ménages par an sont accompagnés par chaque opérateur. L'AVDL apparaît donc comme un outil supplémentaire à disposition des parties prenantes concernés (DEETS/ARS/DEAL/EPCI).
- **Projets menés par la Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou et le CCAS de Koungou à Mayotte** : mesures d'AVDL pour des ménages visés par des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre et d'amélioration de l'habitat sur la CADEMA. Suivi des ménages qui nécessitent d'être relogés dans le cadre des opérations liées au Plan Logement d'Abord, les OPAH et le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne.